

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOIS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Politique de recouvrement des créances

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 46

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/02/2026

Réuni le : 02/03/2026

Sous la présidence de : Patrice Mallet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la politique de recouvrement :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

La politique de recouvrement permet à l'établissement de définir à la fois les actions mises en place pour le recouvrement, leur temporalité et les responsabilités de chacun. Un seuil de non recouvrement de 80 euros est proposé. Au delà de ce seuil, l'ordonnateur devra approuver la mise en œuvre des poursuites.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mallet

Prénom : Patrice

Signé le : 06/03/2026 15:37:00

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOIS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : CONDUITE INTENSIVE 2026

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 45
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/02/2026
Réuni le : 02/03/2026
Sous la présidence de : Patrice Mallet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la programmation d'un séjour de conduite intensive en mars 2026 :

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Conduite intensive : Séjour du 16/03/2026 au 18/03/2026 et du 23/03/2006 au 25/03/2026 à Jonzac pour les CAP CRM en 2 groupes. Hébergement à l'Agrocampus de Saintonge. Coût total estimé : 1513.62 euros.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mallet
Prénom : Patrice
Signé le : 06/03/2026 15:36:39

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOIS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : DON DU LP CLAUDE LE BOIS

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 44
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/02/2026
Réuni le : 02/03/2026
Sous la présidence de : Patrice Mallet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve l'octroi d'un don du Lycée Professionnel :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Don du LP : Le lycée Professionnel Claude Lebois souhaite faire un don de 1000 euros pour aider à l'organisation pour le Championnat de France des Routiers 2026 organisé par l'Association des Routiers Claude Lebois.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mallet
Prénom : Patrice
Signé le : 06/03/2026 15:36:15

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOIS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 43
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/02/2026
Réuni le : 02/03/2026
Sous la présidence de : Patrice Mallet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à TANGER (MAROC) 2026 , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Tanger 2026 : Organisation d'un voyage au Maroc à Tanger d'une semaine en octobre 2026 pour 25 élèves de terminales (TRPM, TCI, LOG, OTM) et 5 accompagnateurs. Transport en avion, hébergement à l'hôtel, visites des lieux emblématiques de la ville, musées, sites professionnels, passage par le lycée Regnault...
Les dépenses totales sont estimées à 13500 euros. La participation des familles s'élève à 450 euros par élève et la part accompagnateur sera financée par le lycée à hauteur de 2250 euros par un prélèvement sur fond de roulement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mallet
Prénom : Patrice
Signé le : 06/03/2026 15:35:52

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOIS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 42

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/02/2026

Réuni le : 02/03/2026

Sous la présidence de : Patrice Mallet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Forum des formations de la voie PRO : Partenariat avec le LP Beauregard à Montbrison pour la participation au forum du LP Claude Lebois en tant qu'exposant le jeudi 05 février 2026. COnvention reçu tardivement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mallet

Prénom : Patrice

Signé le : 06/03/2026 15:35:29

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 41
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/02/2026
Réuni le : 02/03/2026
Sous la présidence de : Patrice Mallet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

EPLFPA de Saintonge : Convention de restauration et d'hébergement dans le cadre de l'accueil de nos élèves du 16/03/2026 au 18/03/2026 durant le séjour de la conduite intensive.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mallet
Prénom : Patrice
Signé le : 06/03/2026 15:35:07

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOIS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 40
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/02/2026
Réuni le : 02/03/2026
Sous la présidence de : Patrice Mallet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

EPLEFPA(bis) de Saintonge : Convention de restauration et d'hébergement dans le cadre de l'accueil de nos élèves du 23/03/2026 au 25/03/2026 durant le séjour de la conduite intensive.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOIS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adoption du compte rendu du dernier CA

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 49

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/02/2026

Réuni le : 02/03/2026

Sous la présidence de : Patrice Mallet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le compte rendu du dernier conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

A la demande du chef d'établissement, les membres du CA adoptent à l'unanimité le compte rendu du CA 18 novembre 2025.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mallet

Prénom : Patrice

Signé le : 19/03/2026 16:09:00

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOIS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 36

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/02/2026

Réuni le : 02/03/2026

Sous la présidence de : Patrice Mallet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

REGION : Le Proviseur soumet la convention cadre type entre la région AURA et le lycée professionnel, relative aux modalités d'exercice de leurs compétences respectives pour les missions partagées.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mallet

Prénom : Patrice

Signé le : 06/03/2026 15:33:10

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOIS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 37

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/02/2026

Réuni le : 02/03/2026

Sous la présidence de : Patrice Mallet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Vente Matériel :

1 machine Cazeneuve Optimax 5040 : bien vendu en l'état 500 euros

1 machine Cazeneuve Optimax 5046. bien vendu en l'état 500 euros

L'établissement informe les acheteurs que les matériels ne sont plus maintenus et décline toute responsabilité sur la conformité des machines en termes de sécurité.

Les biens ne sont pas inscrits à l'inventaire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mallet

Prénom : Patrice

Signé le : 06/03/2026 15:33:32

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOIS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Admission en non valeur

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 38
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/02/2026
Réuni le : 02/03/2026
Sous la présidence de : Patrice Mallet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve l'admission en non valeur suivante :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Créance de 35.96 euros pour l'élève LOUREIRO Bérangère.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOIS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 39
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/02/2026
Réuni le : 02/03/2026
Sous la présidence de : Patrice Mallet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

C.M.Q : Le Proviseur soumet aux membres du CA une convention de partenariat avec le campus des métiers et des qualifications "Industrie, Design" Auvergne Rhône Alpes. Montant de l'adhésion 300 euros.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 40
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/02/2026
Réuni le : 02/03/2026
Sous la présidence de : Patrice Mallet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

EPLEFPA(bis) de Saintonge : Convention de restauration et d'hébergement dans le cadre de l'accueil de nos élèves du 23/03/2026 au 25/03/2026 durant le séjour de la conduite intensive.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mallet
Prénom : Patrice
Signé le : 06/03/2026 15:34:44